



WARRIORS AGEN ROLLER HOCKEY

Règlement intérieur

Le Comité directeur du club, composé de son Président, du Trésorier et ainsi que du secrétaire, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement.

Pour le bon déroulement des activités, chaque membre du club, et chaque parent d'un joueur licencié mineur s'engage lors de son adhésion au club ou de celle de son enfant mineur, à respecter et à faire respecter à son enfant mineur le présent règlement intérieur des Warriors Agen Roller Hockey.

Règlement intérieur du joueur

- Il doit respecter les consignes données par les entraîneurs.
- Il doit respecter les horaires définis et prévenir à l'avance le responsable d'équipe et/ou l'entraîneur de son absence aux matchs et aux entraînements, ou d'un retard.
- Il doit participer aux entraînements et aux matchs auxquels il est convoqué.
- Il doit respecter les horaires de convocation et de début des pratiques.
- Il doit avoir une attitude correcte et polie envers tout le monde et en particuliers : le coach, les joueurs, les arbitres (pendant et après les matchs, ils sont là pour faire respecter les règles du jeu), les personnes officiant à la table de marque, les adversaires, les spectateurs, les dirigeants du Warriors Agen Roller Hockey et des clubs adverses.
- Il doit pratiquer le sport dans le respect des règles du sport.
- En cas de pénalité majeure recueillie au cours d'un match, officiel ou amical, pour toute amende décidée par la Ligue ou le Comité Fédéral d'arbitrage, le joueur sanctionné devra régler l'amende correspondante avant de pouvoir remonter sur le terrain.
- Il doit s'assurer de la conformité de son équipement (complet) avant chaque match et entraînement.
- Il doit respecter les couleurs du club (pantalons et maillots du club, casque blanc, gants marines).
- Il ne doit pas se battre dans les vestiaires dans l'enceinte sportive ni dans les transports.
- Il est tenu de respecter le règlement intérieur du gymnase, en particulier les jeux de ballons, palets, crosses, trottinettes, vélos, skate, etc... sont interdits dans l'enceinte du gymnase et sur le parking.
- Il ne doit pas voler, ni utiliser le matériel d'autrui sans son autorisation.
- Il ne doit pas dégrader volontairement le matériel, les locaux, l'équipement du club ou celui de ses coéquipiers.
- Il ne doit pas enregistrer d'images dégradantes ou inappropriées de sa personne ou de tiers au moyen d'une caméra ou d'un téléphone, ni les diffuser sur les réseaux sociaux ou autre...
- Il ne doit pas utiliser son téléphone mobile dans le vestiaire (avant/après les pratiques et matchs), le mobile doit y rester rangé et en mode silencieux.
- Il ne doit pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif.
- Il ne doit pas se doper ou consommer de substances illicites.
- Il ne doit pas consommer de produits contraires à l'hygiène du sportif dans l'enceinte du gymnase et sous les couleurs du club des Warriors d'Agen.
- Il doit accepter de se soumettre à tous contrôles sollicités par l'Etat, la Commission Médicale de la F.F.R.S et, plus généralement, par toute Commission dûment mandatée par le mouvement sportif.

En cas de non-respect de cet engagement, une suspension à titre conservatoire sera automatiquement infligée et les règlements fédéraux appliqués.

- Le joueur adulte est responsable financièrement des dégradations volontaires qu'il aurait commises.

Règlement intérieur du parent (responsable légal) du joueur mineur

- Il s'engage à faire respecter le présent règlement intérieur par son enfant joueur licencié.
- Il s'engage à accepter la responsabilité individuelle de son enfant en cas de faute.
- Il est responsable financièrement des dégradations volontaires qui seraient commises par son enfant.
- Il s'engage à accepter que tout adulte encadrant du club est habilité à intervenir auprès de son enfant dans le cadre d'un non-respect du règlement et des valeurs du club.
- Le parent s'engage à ne pas intervenir dans les décisions et choix sportifs pris par l'entraîneur.

- Il ne doit pas interférer avec les choix de l'entraîneur pendant le match.
 - Le parent participe à l'épanouissement des enfants, tout en acceptant les contraintes qui sont liées à ce sport.
 - Il est un supporter de l'équipe (mineurs et majeurs) par sa présence et sa participation.
 - Il ne doit pas inciter son enfant à se satisfaire de sa performance individuelle sans résultat collectif.
 - Il doit s'abstenir de toute critique devant les enfants (si le besoin s'en fait sentir, le problème peut être résolu en le communiquant aux dirigeants ou entraîneurs).
 - L'accès des vestiaires, est interdit aux parents et aux personnes étrangères au club, à l'exception des catégories U7 et U9 (sauf pour les matchs), où un parent (un seul et non accompagné) peut aider son enfant à s'équiper dans le vestiaire.
 - Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents suivent les entraînements et les matchs depuis les gradins. Ils ne peuvent être en bord de terrain (sauf sur autorisation de l'entraîneur). Seuls sont autorisés en bord de piste les responsables de l'équipe et entraîneurs.
 - Ils ne doivent pas avoir des propos outrageux vis-à-vis des parents des autres équipes, des arbitres et des joueurs adverses.
- Une répétition de tels actes, nocifs pour le club et le sport en général, pourra justifier d'une convocation devant la Commission de Discipline. Toute personne qui aurait un comportement contraire à l'esprit sportif, de nature à attiser des conflits de quelque nature que ce soit, ou qui présenterait une attitude contraire aux bonnes mœurs, pourra se voir exclu de l'enceinte du gymnase.

Autres acteurs du club

Les entraîneurs et autres acteurs du club sont tenus de respecter le présent règlement et leurs missions (explicitement ou implicitement définies) et de ne pas s'opposer ouvertement au club.

Toute personne qui aurait un comportement contraire à l'esprit sportif, de nature à attiser des conflits de quelle que nature que ce soit, ou qui présenterait une attitude contraire aux bonnes mœurs, pourra se voir exclue du club.

Sanctions et applications

Tout manquement au règlement intérieur des Warriors Agen Roller Hockey fait l'objet de sanctions ou procédures disciplinaires définies par le Comité directeur. Les entraîneurs et la commission de discipline ont le droit et le devoir de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club du joueur, des parents ou de tout autre acteurs du club (sans qu'il y ait nécessairement eu un avertissement préalable).

En cas de convocation devant la commission de discipline l'intéressé mis en cause sera accompagné de son représentant légal s'il est mineur. Il pourra également être, pour sa défense, aidé d'une tierce personne s'il le souhaite.

Les Moyens de Sanctions sont : avertissement, travaux d'intérêts généraux (nettoyage vestiaire, remplissage gourdes), suspension (entraînements ou matchs), exclusion temporaire ou définitive, toute autre mesure visant à corriger ou à réparer la faute commise.